

CONFERENCE DE TERRITOIRE DE PARIS
VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014
14h00 – 17h00
Hôtel de Ville - 5, rue Lobau - 75004 PARIS

14h35 : début de la réunion.

I/ Accueil et intervention du Dr JOMIER, adjoint à la Maire de Paris, chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP

Le Dr CACOT remercie le Dr JOMIER de sa présence et de son accueil à l'Hôtel de Ville et redonne brièvement les points de l'ordre du jour qui seront abordés lors de la réunion.

A son tour, le Dr JOMIER remercie les membres de la Conférence de territoire de l'avoir convié. Il souligne combien la conférence de Territoire est un espace de concertation important. Il souhaite voir s'intensifier les relations entre Paris et sa conférence.

Le Dr JOMIER exposera les priorités de la Ville de Paris suite aux dernières élections municipales et répondra ensuite aux questions des membres de la Conférence de territoire, notamment sur la question de l'intensification des relations entre la Conférence de territoire et la Ville de Paris.

Au mois de mai dernier, la maire de Paris a donné à ses différents adjoints des feuilles de route qui déclinent les priorités de la municipalité ⁽¹⁾

Le Dr JOMIER présente les grandes orientations en matière de santé et de handicap :

La 1ère grande priorité est le renforcement de l'offre de soins sur le territoire de la ville en secteur 1 ; le diagnostic étant un affaissement de l'offre de soins de 1^{er} recours à Paris.

Certaines professions médicales voient en effet leur démographie baisser.

La ville de Paris souhaite participer au renforcement du secteur 1 en travaillant sur 3 axes complémentaires :

- Les centres de santé
- Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
- L'aide à l'installation en secteur 1

****1^{er} volet : les centres de santé**

Concernant les centres de santé municipaux, la Ville veut conforter l'existant. Elle va notamment élargir les heures d'ouverture de ses centres. Exemple : le Centre Marcadet dans le 18ème est ouvert jusqu'à 19 heures. L'application de cette mesure à l'ensemble des centres de santé municipaux devrait être effective à la mi-2015.

La Ville va également chercher à optimiser l'occupation des locaux des centres de santé. On y trouve parfois des cabinets destinés à des spécialistes comme les ophtalmologistes et qui sont sous-utilisés faute de professionnels de santé. Un partenariat avec l'AP-HP est envisagé afin que de nouveaux spécialistes viennent y exercer.

La Mairie prévoit également l'ouverture de centres de santé associatifs notamment sur le secteur des Batignolles où 500 m² y seront consacrés.

****2ème volet : la Ville a accompagné la création de Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), avec ses partenaires l'ARS et la CPAM notamment. Elle poursuit cet effort.**

¹ voir www.paris.fr

Actuellement, 12 ou 13 MSP projets de MSP ont été identifiés, le Dr JOMIER fait le constat que ces ouvertures ne suffiront pas à combler les besoins à venir.

Il s'agit donc d'aller au-delà par un 3^{ème} volet : Paris prépare un plan de soutien à l'installation de cabinets regroupés. Ce plan prévoit notamment la mise à disposition de surfaces adaptées au besoin de cabinets regroupés (autour de 100 m²) à des conditions financières intéressantes (autour de 200 euros le m²) ; le coût du foncier étant aujourd'hui identifié comme un obstacle important à l'installation. Cette démarche est menée en partenariat avec la DT ARS, la CPAM, le Conseil départemental de l'ordre et le Conseil régional,

Les baux seraient de 9 ans a priori et leur signature sera conditionnée à des engagements de participation à la permanence des soins ambulatoires et à des objectifs de santé publique (ROSP).

L'ARS, la CPAM, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins et le Conseil régional y sont associés ainsi que les départements de médecine générale les organisations de jeunes médecins internes et les professionnels de ville.

Le Dr JOMIER signale également le nécessaire travail de cartographie mené en vue de ce plan par l'ARS, et la CPAM afin d'identifier les zones déficitaires ou celles sur lesquelles être particulièrement vigilants. On sait par exemple que dans le 17^{ème}, 55% des médecins généralistes vont prendre leur retraite dans les prochaines années.

Pour le Dr JOMIER, l'ensemble de ce dispositif est novateur et l'ampleur de l'aide inégale.

La maire fera une communication sur la santé au Conseil de Paris d'octobre 2014 où elle présentera les orientations et les objectifs du mandat en matière de santé. Le dispositif d'appui à l'installation sera présenté au Conseil de Paris au mois d'octobre pour une mise en place en 2015.

La 2^{ème} grande priorité de la municipalité est la santé environnementale.

Devant la progression des impacts environnementaux sur la santé humaine, la Mairie de Paris lance le 1^{er} chantier de son plan parisien de santé environnement (PPSE) qui sera élaboré en cohérence avec le PNSE 3 et la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens.

Concernant la pollution de l'air, un premier temps fort est constitué par la conférence citoyenne sur l'air qui se déroule en octobre 2014. Il s'agit de solliciter le point de vue des citoyens sur les solutions à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution de l'air. Ils proposeront en novembre leurs préconisations au Conseillers de Paris qui les suivront ou non dans leurs délibérations. La Ville de Paris réaffirmera également dans le plan parisien de santé environnementale son engagement en matière de lutte contre la pollution de l'air intérieur en développant le service aux parisiens qui pourront solliciter selon certaines modalités une expertise sur la qualité de l'air intérieur de leurs lieux de vie. Le plan intégrera également une stratégie sur les perturbateurs endocriniens.

Une autre priorité de la municipalité est la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et son articulation avec le parcours de naissance.

Aujourd'hui, il est nécessaire de revisiter le périmètre de la PMI et ses missions, de revoir la dévolution de certaines missions de la PMI parisienne à l'AP-HP. Nous tiendrons en 2015 les Etats Généraux de la PMI avec une restitution à l'automne 2015.

Une forte vigilance doit être apportée aux femmes en situation de vulnérabilité sociale qui connaissent aujourd'hui des ruptures dans le suivi de leur grossesse avec ces cas extrêmes

de femmes, qui après avoir accouché, sortent et vont à la rue faute d'hébergement. Les risques de ruptures dans le parcours de naissance nécessitent des réponses dans la façon dont les uns et les autres s'organisent. Une réflexion nationale du ministère sur la PMI est par ailleurs en cours sur ces sujets.

Concernant la prise en charge des grossesses physiologiques, il existe un questionnement sur l'ouverture de maisons de naissance. Des lieux existent à Paris : une maison de naissance expérimentale a ouvert dans le 12^{ème} arrondissement, le projet CALM aux Bluets, le pôle physiologique à Port-Royal. La ville souhaite accompagner le développement de ces projets qui remettent les sages-femmes au cœur du parcours de naissance.

La démocratie sanitaire est un point essentiel de la feuille de route du Dr JOMIER. En 2016, auront lieu des Assises parisiennes de la santé. Les instances locales de concertation sur la santé, la santé mentale et le handicap seront mobilisées en amont. 3 nouveaux conseils locaux du handicap sur Paris sont lancés. Une dynamique est lancée sur les Conseils locaux de santé mentale. La ville souhaite voir se mettre en place dans chaque arrondissement des Conseils locaux de santé pour préparer les Assises et faire en sorte que les problématiques de santé prioritaires soient identifiées au plus près de la vie des habitants.

Actualité des conférences de territoire : nous avons interrogé le ministère sur le devenir des Conférences de Territoire. A Paris, elle fonctionne bien mais ce n'est pas le cas dans tous les territoires. L'intérêt actuel est donc de savoir pourquoi elles fonctionnent bien et de préserver ce qui fonctionne bien.

Le Dr JOMIER insiste sur la légitimité du suffrage universel et sur le fait que la démocratie sanitaire ne peut vivre que si les élus du conseil participent aux discussions et débats de la conférence de territoire. Il estime que la remontée d'orientations est nécessaire pour échanger. Il reconnaît que le lien s'est distendu lors de la précédente mandature, qu'il est nécessaire de retisser les liens. Des représentants de la ville de Paris seront désignés prochainement au Conseil de Paris. Une attention sera portée à désigner des élus qui connaissent les questions de santé. Le Dr JOMIER participera une fois par an à la conférence de territoire.

Le Dr JOMIER évoque ensuite la thématique du handicap et plus précisément la problématique prioritaire de l'accessibilité.

Pour lui, la loi du 11 février 2005 sur le handicap est appliquée de manière insuffisante car il existe un défaut de financement, un défaut de l'ingénierie des dispositifs techniques et un défaut de culture du handicap. L'ordonnance présentée en Conseil des Ministres le 25 septembre dernier vise à garantir l'application de l'obligation d'accessibilité inscrite dans la loi, en lui redonnant des perspectives crédibles, face au constat que l'échéance du 1er janvier 2015 ne pourrait être tenue du fait des retards accumulés.

L'ordonnance simplifie et explicite les normes d'accessibilité et sécurise le cadre juridique de mise en accessibilité en créant l'« Agenda d'accessibilité programmée », qui devra être déposée en Mairie ou en Préfecture dans les 12 mois de la publication de l'ordonnance au Journal officiel.

Le Dr JOMIER rappelle que l'ensemble des ERP sont soumis à cette obligation d'accessibilité. A Paris, 500 ERP sont accessibles, 1000 ne le sont pas. La Ville va donc inscrire le budget nécessaire et est déterminée à aller au plus vite. Un plan d'accessibilité à la voirie est déjà établi : abaissement des trottoirs, dispositifs sonores, adaptation des bus et tramways... La ville redevient accueillante.

Il insiste surtout sur le fait que la Ville veut rendre le handicap « visible » pour qu'il soit pris en compte et que se développe une culture du handicap. Véronique Dubarry avait créé le

mois extraordinaire ; celui-ci sera maintenu mais plutôt au mois de juin, contre novembre auparavant.

La réduction des délais d'instruction des dossiers MDPH est la priorité absolue : la simplification de certaines procédures et dispositifs, accueil du public 5 jours par semaine au lieu de 4, la réduction des délais d'attente pour la reconnaissance travailleurs handicapés...La MDPH a vocation dans un deuxième temps à devenir un vrai centre ressources.

Le schéma départemental des personnes handicapées prévoit la création de places en structures d'accueil. Il est essentiel que le parcours de vie soit pris en compte (accueil dans les crèches, accompagnement dans la scolarité, fondation de santé pour les étudiants (Centre Quatreffage,...)).

Le Dr CACOT remercie le Dr JOMIER pour son intervention, indique que les RDV sont notés pour les Etats généraux, les Assises de la santé et que cela augure une nouvelle ère pour la Conférence de territoire. Il reconnaît que la Conférence de Paris fonctionne bien par rapport à d'autres territoires et avance comme hypothèse que l'immensité de la ville permet de travailler différemment que dans d'autres territoires. Il rappelle que le niveau d'expertise se fait au fil du temps et que la Conférence de territoire permet de faire exister d'autres réalités que celles que les membres connaissent dans leur domaine. Un bilan de cette expérience sera établi à la fin de l'année.

Il donne ensuite la parole aux membres qui ont des questions à l'attention du Dr JOMIER :

M. CODET, représentant les masseurs-kinésithérapeutes, revient sur l'aide à l'installation des professionnels de santé. Pour lui, il ne suffira pas de se pencher sur la baisse démographique liée aux départs à la retraite. Il faudra également examiner la possibilité pour les jeunes professionnels de santé de se loger à Paris. Il faudrait envisager des aides au logement et également inciter les jeunes à embrasser les professions de santé et à venir s'installer à Paris. Il estime que les sommes nécessaires à une installation en MSP restent non négligeables malgré les aides à l'installation proposées par la Ville de Paris.

Il demande également des précisions quant au panel qui viendra éclairer le conseil de Paris sur le Plan santé environnement, notamment au regard de leurs compétences en matière de santé.

Le Dr JOMIER rappelle le fort engagement de la Ville de Paris en matière de logement et revient sur le dispositif : les freins à l'installation à Paris sont multiples. Il souligne que, même si le foncier demeure le 1^{er} facteur dissuasif, d'autres facteurs entrent en jeu, notamment sur la complexité des installations à plusieurs et c'est sur cet ensemble de questions que la Ville se mobilise avec ses partenaires CPAM, ARS, Ordre, Conseil Régional.

A propos de la conférence citoyenne, il rappelle le besoin de faire place aux usagers. Ce ne peut être le rôle de la conférence du territoire, qui est composée d'experts. Le panel de la conférence citoyenne sera composé de personnes tirées au sort (IFOP) qui suivront deux week-ends de formation. Les avis ainsi recueillis seront ceux de citoyens, d'usagers et non d'experts. Sur le plan parisien de santé environnementale, l'avis éclairé de la conférence de territoire sera sollicité dans le processus.

Si la Conférence de territoire est amenée à disparaître, il créera un conseil parisien de la santé composé de notamment de professionnels de santé experts.

M. LEONE souhaite souligner le travail de la Délégation territoriale de Paris mené depuis plusieurs années avec la Mairie de Paris en matière de santé environnementale, concernant la lutte contre l'insalubrité et la lutte contre le saturnisme.

Dr JOMIER : il est vrai que l'Etat au travers de la loi de santé publique de 2004 a mis en place des politiques efficaces notamment en matière de lutte contre le saturnisme. Il est assuré une veille sur ces questions qui sont moins visibles avec la résorption des îlots d'habitat insalubre

M. NAU, Médecins du monde, souhaite revenir sur l'amélioration des soins de premier recours et évoquer le problème des personnes sans couverture sociale, qui sont prises en charge dans les PASS hospitalières ou par des associations et des centres médicaux qui tendent à disparaître. Il persiste une population non négligeable dans ce cas. Il demande au Dr JOMIER si sa vision est de continuer à favoriser les centres de santé ou si quelque chose est prévu pour aider la prise en charge de ces personnes-là ?

Le Dr JOMIER rappelle que le dispositif de droit commun n'exclut pas la prise en compte des réalités du terrain, notamment des grandes migrations de personnes sans repères et sans droits, sans droit de séjour, qui nécessitent une réponse particulière. Dominique VERSINI, adjointe en charge de la solidarité et de la lutte contre les exclusions, anime la lutte contre l'exclusion dont le chantier a été lancé le 18 septembre dernier, en présence notamment de Claude Evin et Martin Hirsch. On cherche les bonnes réponses à apporter en ayant bien en tête que les dispositifs actuels sont saturés.

Nous avons bien en tête la gravité des situations à prendre en compte. Le Dr Jomier cite ainsi le dernier bilan annuel de l'association « les morts de la rue » qui rapporte ainsi que le nombre d'enfants décédés dans la rue est en hausse forte avec 15 enfants décédés en 2013. .

M. LOUP a une question sur la prévention. Dans le 18^{ème} arrondissement où il travaille, il y a beaucoup de brassage ethnique et beaucoup de personnes ont peur vis-à-vis de l'épidémie Ebola. Au moment de l'épisode H1N1, des masques avaient été reçus en nombre. Quelque chose sera-t-il prévu sur Paris pour Ebola ?

Le Dr JOMIER répond que c'est plutôt à l'ARS qu'il revient de répondre à cette question. Il rappelle que le virus Ebola est différent de H1N1 car il est normalement peu contagieux. Ebola flambe par exemple en Sierra Leone car de violents conflits secouent ce pays dont les systèmes de santé sont démantelés et dont les autorités sont déconsidérées. En France, le risque n'existe pas. Un plan du ministère existe et une veille a été mise en place par l'ARS au cas où un cas soit identifié.

M. ECHARDOUR confirme le plan national francilien et parisien pour surveiller l'importation de cas éventuel. A ce jour, moins de 10 cas signalés et zéro confirmé. La seule qui ait été contaminée avait été en contact avec une personne qu'elle avait prise en charge. 3 lieux ont été sélectionnés pour accueillir des cas avérés : Trousseau, Bichat et Begin. Si la maladie est diagnostiquée, la personne sera prise en charge dans un de ces 3 sites. La contagion suppose un contact direct. Donc la vigilance s'arrête là pour l'instant. Si besoin, la procédure et les chiffres peuvent être fournis.

Mme LEFEVRE demande des précisions sur la création de Conseils locaux de santé et les Conseils locaux de santé mentale. Comment vont s'articuler ces conseils ?

Dr JOMIER : La situation est variable selon les arrondissements et la capacité locale de mobilisation. Tout dépend du tissu associatif, des professionnels motivés, de la grandeur de l'arrondissement... Là où existera un Conseil local de santé, on pourra proposer la mise en place d'un groupe santé mentale au sein du CLS.

Mme GUIGNARD, CODERPA : quels sont les engagements financiers de la Ville concernant l'information sur la prévention ?

Dr JOMIER évoque plusieurs axes :

- Le tabac (le projet législatif de Marisol Touraine a d'ailleurs été salué),

- Les MST et VIH : à la Conférence de Melbourne a été lancée une initiative dans les grandes villes du monde avec un objectif de zéro transmission d'ici 2020, objectif atteignable si on reconnaît les problèmes particuliers des populations (prostituées, homosexuels etc.) ; Paris accueillera une conférence des maires des grandes villes pour lancer cet objectif là et poursuit son soutien aux différentes politiques sectorielles en la matière en redéveloppant le travail de sensibilisation auprès des adolescents.

M. SACHET souhaite évoquer l'interrogation et l'inquiétude d'organisations comme la sienne (APF) de voir tout le temps associé le handicap à la santé, ce qu'il trouve un peu réducteur. Il est en attente de voir ce que les Conseils locaux pour le handicap vont donner et de voir concrètement comment le handicap va être rendu plus visible.

Le Dr JOMIER souligne qu'en matière de gouvernance, le nombre d'adjoints a été réduit de 38 à 21 avec des regroupements de délégations et qu'il n'y a donc pas forcément de lien automatique entre santé et handicap. Les dossiers importants font l'objet d'une politique sectorielle et transversale en même temps. Il salue une initiative des conseils locaux du handicap qui ont organisé un événement sur la voie publique devant la mairie du 3^{ème} arrondissement. Il rappelle que la Ville doit s'adapter aux habitants, que ce soit aussi bien des personnes handicapées que des mamans avec des poussettes. Il dit que les insatisfactions ont été comprises et qu'il y a aujourd'hui un travail pour faire accélérer la prise de conscience de la culture du handicap. Que des valeurs sont à porter et que la vie politique ne se résume pas à des financements.

Le Dr DENANTES, Fédération des maisons de santé d'IDF, souhaite parler du problème des personnes qui n'ont pas de complémentaire santé. La Ville de Paris a mis en place des aides mais comment faire pour ce qui existe soit bien utilisé et fonctionne bien et quid des centres de santé municipaux et de la prise en charge du ticket modérateur ?

Le Dr JOMIER reconnaît que l'aide à la complémentaire santé (ACS) est un droit qui existe mais qui ne fonctionne pas bien, peut-être parce que cela est trop complexe, ou que les personnes n'en ressentent pas le besoin. Un travail est engagé pour développer le conventionnement avec les mutuelles dans les centres de santé parisiens pour que les personnes fassent le moins d'avance de frais possible.

M. KAUFMANN évoque le projet porté par le Groupe hospitalier Saint Joseph et la Fondation Hospitalière Sainte Marie sur l'action coordonnée à la sortie des urgences des personnes âgées afin que celle-ci soit fluidifiée et que les hospitalisations inadéquates soient évitées. Des pistes de financement n'ayant pas été trouvées à ce jour, il demande si un contact avec Mme VERSINI serait possible pour faire évoluer le projet.

Le Dr JOMIER répond qu'effectivement les pratiques en vigueur mériteraient d'être améliorées et que l'AP-HP en a pris conscience dans son plan stratégique 2015-2020. Il salue les progrès réalisés concernant les personnes âgées (les aides au domicile fonctionnent mieux par exemple) mais reconnaît que le chaînage ville hôpital et médico-social doit faire l'objet d'améliorations.

Le Dr CACOT propose que les éventuelles autres questions soient notées et transmises.

II/ Point d'information sur les CLIC

M. LOUP se présente et évoque son métier de pharmacien de quartier, qui est pour lui un métier de proximité, avec une bonne connaissance de la clientèle.

Il définit les CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique ; et leur mission qui est de répondre aux problèmes de l'avancée en âge et d'orienter les personnes vers les organismes adaptés.

Il se pose la question de savoir qui connaît les CLIC ?

Même si les pharmaciens ont un grand rôle dans le projet PAERPA, peu connaissent ce dispositif.

Mme GUIGNARD précise qu'il y a 6 CLIC sur Paris, chacun couvrant 3 ou 4 arrondissements. Elle-même fait partie du CLIC Paris-Est.

Elle et d'autres représentants des usagers mandatés ont fait un porte à porte avec un courrier et des plaquettes rappelant les missions des CLIC. Résultat : plus de 80 % des pharmaciens ignorent ces CLIC, faute d'information générale. Elle propose de reprendre cette question avec le CODERPA, en lien avec la Ville de Paris.

M. ECHARDOUR salue l'initiative et souhaite qu'elle soit reproduite dans d'autres arrondissements. Les CLIC apportent pas mal d'informations sur les personnes ou sur l'aide sociale et ce rôle va croître dans les années futures. Il est vrai qu'aujourd'hui il est difficile de propager une information sur le territoire et qu'à part quelques journaux, peu de moyens existent. Il serait donc bien de multiplier les approches et que chacun, à son niveau, y participe.

Mme DENANTES suggère que des plaquettes soient déposées dans les pharmacies.

M. LOUP trouve que cela serait une excellente action mais malheureusement, les pharmacies sont déjà souvent « envahies » de flyers de toutes sortes. Et il souligne que la distribution aux personnes âgées est souvent mal perçue, car ces dernières ne se considèrent pas forcément comme « âgées ». Un biais envisageable serait donc de les distribuer aux concierges d'immeubles ou aux proches de personnes âgées.

Mme GUIGNARD rappelle la présentation sur le « comment vieillir » qu'elle avait faite et émet l'idée de faire venir à la conférence Mme Marie-Paule DEBRE qui coordonne les CLIC sur Paris. Le Dr CACOT est d'accord pour dire que trouver un moyen pour que les personnes relais importantes puissent en avoir connaissance est une vraie question. Il trouve que faire venir des CLIC à la conférence de territoire est bien mais il faut informer les personnes relais en premier. Il remercie Mme GUIGNARD pour cette initiative.

III/ Présentation des nouveaux membres de la Conférence : tour de table

Le Dr CACOT informe les membres qu'une note présentant la conférence de territoire et ses missions figure dans le dossier qui leur a été remis en début de séance, ainsi qu'une liste des membres la composant.

Mme LEGENDRE se félicite que les professionnels de santé soient représentés au sein de la démocratie sanitaire.

Le Dr CACOT souligne également que les thématiques et les sujets abordés par la Conférence sont préparés par le bureau et souvent confiés à un des membres pour qu'il en fasse la présentation et/ou organise un débat sur ce thème. Il précise que les idées pour faire venir des intervenants sont les bienvenues et propose de continuer ces modalités à l'avenir. Il remercie l'ARS de son soutien.

M. ECHARDOUR souligne le rôle important de la Conférence de territoire, en tant que lieu de parole mais aussi d'écoute. Son grand intérêt est d'être ouverte à tous les sujets et accessible à tout le monde, au bon sens du terme. En tant que défenseur de la Conférence de territoire et à l'heure où son avenir semble incertain, il souhaite que celle-ci soit bien utilisée, même si elle peut certainement être améliorée.

M. LEONE rappelle qu'un site Internet dédié aux Conférences de territoire d'Ile de France existe (adresse site). Le Dr CACOT rajoute qu'un blog existe également mais n'est pas mis

à jour. Il souhaite rajouter que la Conférence de territoire de Paris a pris à cœur la phrase de Claude Evin disant qu'ils étaient libres des sujets.

IV/ Elections des membres du bureau

Un poste de vice-président, un poste pour le collège des usagers et un poste pour les autres collèges sont vacants.

M. LOUP est candidat pour le poste de vice-président. Il n'y a pas de candidats pour le poste du collège des usagers et Mme DENANTES est candidate pour le poste des autres collèges.

Le Dr CACOT précise que comme Mme DENANTES est suppléante du Dr JULIOUST, on vérifiera dans les textes si elle peut être membre du bureau. Si ce n'est pas le cas, on demandera un changement entre titulaire et suppléant, le Dr JULIOUST étant d'accord.

Des bulletins sont remis aux membres de la Conférence et il est procédé au vote.

Après dépouillement, le résultat est le suivant : sur 22 personnes exprimées, 22 voix pour M. LOUP et 22 voix pour Mme DENANTES. Ils sont donc élus respectivement vice-président et membre du bureau en tant que représentant des maisons et centres de santé.

V/ Thèmes des prochaines réunions de la Conférence de territoire de santé

- Vendredi 24 octobre : « exclusion et santé : l'exemple des ROMS ».

La prochaine réunion aura lieu à la MDPH de Paris au 69, rue de la Victoire, Paris 9^{ème}.

- Vendredi 21 novembre : « les différentes formes d'exercice collectif des soins de premier recours ». Pour les maisons et centres de santé ce seront le Dr DULIOUST, le Dr DENANTES et le Dr TANNEAU qui présenteront le sujet.
- Vendredi 19 décembre : point sur les CMP et la CHT (communauté hospitalière de territoire) + bilan de la CT (questionnaire, échange) puisque renouvellement fin d'année.

Prochaine réunion du bureau : mercredi 8 octobre de 12h à 14h à la SPASM, 31 rue de Liège dans le 8^{ème} arrondissement.

Mme GUIGNARD annonce la réunion annuelle du CODERPA le 5 novembre qui aura lieu à la Mairie du 10^{ème} arrondissement. Le thème sera la prévention bucco-dentaire et médicamenteuse.

17h15 : Fin de la réunion.